

Image not found or type unknown



Avant achat- état du plancher ,

Par **Sabine75010**, le **11/03/2013** à **23:52**

Bonjour

J ai visite et fait une offre d achat pour un appartement

Je profite toutefois du délais de rétractation pour vérifier un point

Le sol de l appartement s est affaissé par endroit car l ancien propriétaire stockait des produits lourds.... Je me demande (et mon entrepreneur aussi) si le plancher est en bonne état et si lorsque nous ferons les travaux de rénovations nous n allons pas découvrir un problème de plancher

Que convient il de faire puisque je n ai pas le temps de demander une expertise ?

Que se passe t il si je découvre un problème de structure après l achat ? Qui doit payer la rénovation? E si c est la copropriété peuvent ils refuser ?

Merci de votre aide